

## Conditions générales de ventes

### Préambule

Les présentes conditions générales de vente lient la société des Propriétaires Loueurs du Mondarrain (SOPLM) à ses clients pour toute réservation de séjour effectuée à titre privé.

## Article 1 – Réservation et conclusion du contrat

### 1.1 – Modalités de réservation :

Votre réservation peut être effectuée par téléphone, courrier, mail ou par internet :

**Société des propriétaires Loueurs du Mondarrain**  
7 rue Paul Doumer  
94130 Nogent sur Marne  
Tél. : 07 84 34 64 51

Un conseiller est à votre service du lundi au vendredi de 10h à 18h et le samedi de 9h à 17h.

E-mail : [info@residence-mondarrain.com](mailto:info@residence-mondarrain.com)

Le Client précise le type d'appartement souhaité, les dates du séjour, le nombre de participants en indiquant le nombre d'adultes et l'âge des enfants, les demandes particulières (arrivée avant 16h, mise à disposition d'un kit bébé...) La SOPLM envoie au Client par e-mail, ou à défaut par courrier postal, une facture proforma, un échéancier de règlement, les conditions de réservation et d'annulation. Dans un délai de 10 jours, le Client règle un acompte de 30% pour confirmer sa réservation ; ce règlement vaut accord du Client. Passé ce délai, la réservation est automatiquement annulée.

A réception de l'acompte la SOPLM envoie au Client, par mail ou par courrier postal, une confirmation de réservation et une proforma faisant apparaître l'acompte. Cet envoi vaut contrat et engage la SOPLM vis-à-vis du Client.

### 1.2- Le règlement du séjour :

Un acompte de 30% est exigé pour confirmer votre réservation.

Si la réservation se fait sur notre site directement plus d'un mois avant l'arrivée, le montant débité est de 30%. Le solde ne peut pas être réglé directement sur le site. La SOPLM envoie alors au Client un échéancier de règlement du solde.

L'acompte de 30% à la réservation ne peut pas être réglé en chèques vacances.

Le solde de votre réservation doit nous parvenir au plus tard un mois et un jour avant votre arrivée.

Si la réservation est effectuée 30 jours et moins avant le début du séjour, le règlement du prix intégral du séjour sera exigé pour confirmer la réservation. Une réservation de dernière minute effectuée par téléphone à la demande du client vaut acceptation des conditions générales de vente que le client reconnaît avoir lues et acceptées.

Toute réservation doit être entièrement réglée avant l'arrivée sur place. Toutefois, si le Client souhaite régler le solde de son séjour en chèques vacances, il devra les remettre à son arrivée et en aucun cas les envoyer par la poste, même en recommandé.

Le non-règlement du solde avant l'arrivée peut entraîner le refus de votre accueil sur le lieu du séjour et être considéré comme une annulation de dernière minute.

### 1.3- Non-présentation sur site

Faute d'information de votre part, votre hébergement ne sera plus considéré comme disponible, à partir de minuit, le jour de votre arrivée.

## Article 2 – Tarifs

### 2.1 – Détermination des tarifs

Les tarifs figurant sur le site Internet [www.residence-mondarrain.com](http://www.residence-mondarrain.com) sont établis sur la base des conditions économiques au 01 janvier 2020.

Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles.

Les tarifs incluent les draps et le linge de toilette, l'électricité, l'eau et le ménage de fin de séjour uniquement, à l'exception du coin cuisine (Le réfrigérateur et les poubelles doivent être vidés et nettoyés) et de la vaisselle (qui doit être lavée et rangée). Toutefois, la Résidence le Mondarrain ne fournit pas de services hôteliers et, notamment, ne fournit en aucun cas le ménage en cours de séjour.

Toute réduction de prix n'est applicable qu'aux nouvelles réservations et ne saurait bénéficier aux réservations d'ores et déjà adressées.

S'ajoutent au prix de l'hébergement :

1. La taxe de séjour : cette taxe est réglementaire et doit être acquittée à la communauté d'agglomération, par l'intermédiaire de la SOPLM. Pour l'année 2020, la taxe de séjour est 0,70 € par adulte. Les enfants de moins de 18 ans sont exonérés.

2. Les frais de dossier : ils s'élèvent à 22€ en 2020.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du Client ne fera l'objet d'un remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation volontaire ou involontaire du séjour (arrivée anticipée, conditions climatiques...) seront à la charge exclusive du Client sur la base du tarif applicable de l'année en cours.

### 2.2 – Modification des tarifs

Les tarifs indiqués sont valables aux dates figurant sur le site Internet.

Ils ne sont pas contractuels. Ils ont été établis en fonction des données économiques et fiscales en vigueur à la date de la fixation du prix.

### 2.3 – Réductions tarifaires promotionnelles :

La SOPLM se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ces opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente

particulières liées à ces opérations et ne peuvent être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celles-ci. Ces réductions promotionnelles ne sont pas cumulables avec les avantages Fidélité.

## 2.4 – Frais de dossier

Chaque réservation donne lieu à la perception par la SOPLM de frais de dossier : réservations en formule location : 22€

Ces frais de dossier ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'un remboursement.

## Article 3 – Déroulement du séjour

### 3.1 – Durée des séjours arrivées/départs :

Pour les séjours en haute saison (juillet, août, vacances de Pâques et de Toussaint), les logements sont mis à disposition le 1er jour à partir de 16h et doivent être libérés avant 10h le dernier jour.

Pour les séjours en basse saison, les logements sont mis à disposition le 1<sup>er</sup> jour à 15h et doivent être libérés le dernier jour avant 12h.

Quelques jours avant votre arrivée, vous serez informés par SMS et/ou mail des modalités de remise des clefs. Celles-ci varient selon les périodes de l'année et les jours de la semaine.

En cas de départ alors que la réception est fermée, les clefs devront être déposées dans la boîte à lettres prévue à cet effet.

### 3.2 – Caution :

Une caution, d'un montant de 250 €, est demandée lors de la réservation.

Cette caution (par chèque ou carte bancaire) ne sera débitée en tout ou partie qu'en cas de besoin.

Elle garantit le bris, la perte de matériel, la détérioration et la non-propreté du coin cuisine du fait du Client. Elle sera restituée par courrier dans un délai maximum de 3 semaines, déduction faite du coût éventuel du matériel cassé ou perdu, de remise en état et/ou de nettoyage du coin cuisine, sans préjudice de tous autres frais supplémentaires occasionnés par le fait du Client. La valeur du matériel mis à disposition est affichée sur le lieu du séjour.

### Etat des lieux d'arrivée et de départ

Une fiche d'inventaire est mise à la disposition du client afin qu'il puisse effectuer lui-même, un état des lieux. Il lui est demandé de signaler, le jour même par téléphone ou à la réception, les éventuels défauts constatés.

Ce sont nos équipes qui font l'état des lieux de sortie en présence ou non du Client. La caution est conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations.

Les clefs de votre appartement sont remises à la réception ou boîte à lettres dédiée.

Attention, les clefs non restituées feront l'objet d'une retenue sur la caution de 25 euros par clef.

### 3.3 – Ménage et fourniture de linge de maison.

La fourniture du linge de toilette et de lit est incluse dans le prix de la location du logement. (Lits non-faits)

Le ménage de fin de séjour est réalisé par nos équipes, à l'exception du coin cuisine : le réfrigérateur et les poubelles doivent être vidés et nettoyés, la vaisselle doit être lavée et rangée. La Résidence le Mondarrain ne fournit en aucun cas le ménage en cours de séjour.

## Article 4 – Modification/ Annulation du séjour

### 4.1 – Conditions de modification ou d’annulation du fait du client

#### Modification

Toute modification de la réservation initiale demandée par le Client moins d’un mois avant l’arrivée, concernant la date de séjour ou le type de logement entraînera des frais de modification d’une valeur de 20€.

#### Annulation :

Les frais de dossier restent dans tous les cas acquis à la SOPLM.

Pour toute annulation de séjour, les frais suivants seront appliqués :

- Plus de 45 jours avant la date d’arrivée, 5% du montant total du séjour sont retenus ;
- Entre 45 jours et 30 jours avant le départ, 30% du montant total du séjour sont retenus,
- Entre 29 et 15 jours avant le départ, 70% du montant total sont retenus,
- Moins de 15 jours avant le départ, 100% du montant total sont retenus.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne fait l’objet d’aucun remboursement, quel qu’en soit le motif.

En cas d’annulation pour raison grave et sur présentation d’un justificatif, la SOPLM rembourse au Client le montant total de son séjour à l’exception du montant d’une nuitée et des frais de dossier.

### 4.2 – Conditions de modification ou d’annulation du fait de la SOPLM

La SOPLM peut être amenée à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas de participation insuffisante ou d’événements extérieurs indépendants de sa volonté. Par ailleurs, malgré toute l’attention portée à la réalisation du site internet, des erreurs peuvent exister. Aussi, en cas de fautes de saisie ou d’oublis sur son site internet, la SOPLM se réserve un droit de rectification.

Cependant ce droit ne saurait remettre en cause les réservations effectuées avant la date de rectification. Celles-ci seraient honorées selon les conditions portées à la connaissance du Client au moment de sa réservation initiale. Selon les cas, la partie réglementaire du livre II du Code du tourisme s’applique de plein droit.

Si la SOPLM devait annuler le séjour choisi par le Client, ce dernier se verra proposer en remplacement dans les plus brefs délais et par lettre recommandée AR, des prestations de substitution.

Le Client doit, dans les sept jours de la notification, faire connaître son acceptation ou son refus de ladite proposition. En l’absence de réponse dans ces délais, le Client sera considéré comme ayant accepté ces prestations de substitution. Le prix correspondant à ces prestations sera donc dû.

Dans l’hypothèse où le Client refuserait dans les délais cette proposition la SOPLM lui remboursera l’intégralité des sommes versées, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.

LA SOPLM se réserve le droit de ne pas ouvrir la résidence au cas où le nombre d’inscrits sur la période serait insuffisant.

## Article 5 – Cession du contrat

Le Client peut céder le contrat avant le départ. Il devra impérativement en informer la SOPLM par lettre recommandée avec AR, au plus tard sept jours avant le début du séjour, en indiquant de façon précise :

le(s) nom(s), prénom(s) et adresse du (des) cessionnaire(s) et des participants au séjour. Il devra également spécifier que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour.

Cette cession entraînera une facturation complémentaire de 20 €.

Il est rappelé qu'en application de la Loi, le Client cédant reste avec le Client cessionnaire solidairement tenu du solde du prix du séjour et des frais occasionnés à l'égard de la SOPLM.

## Article 6 – Assurances

### 6.1 – Responsabilité :

En aucun cas, la SOPLM ne peut être tenu pour responsable du fait de circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au Client.

Nous vous conseillons d'être couverts en responsabilité civile (dommages corporels ou matériels) et en garantie vol en villégiature. Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à votre réservation. Nos assurances couvrent nos responsabilités conformément à la partie règlementaire du livre II du Code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

### 6.2 – Vols – détériorations :

La SOPLM ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vols ou détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations (logements, locaux communs, parkings, aires de loisirs). Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent.

## 7 – Vivre ensemble

Pour des raisons de sécurité et de confort, fumer dans les appartements ainsi que dans les espaces communs des établissements est **strictement interdit**.

En cas de non-respect de ces consignes, la SOPLM se réserve le droit de facturer au client des frais de remise en état de la chambre, et le cas échéant mettre fin au séjour par anticipation, sans remboursement et/ou dédommagement de quelque nature que ce soit.

Le vapotage est interdit dans l'ensemble des espaces communs.

Les animaux, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, ne peuvent pas être accueillis dans la résidence. Toutefois, exceptionnellement et en dehors de la haute saison, deux appartements T3 en étage acceptent les petits chiens de moins de 10 kilos ; il est alors de la responsabilité du Client de faire respecter par son animal l'hygiène et le calme de la résidence. Les pelouses sont strictement interdites aux chiens. Les chats et autres animaux susceptibles de provoquer des allergies sont strictement interdits dans les appartements et la résidence.

Plus généralement, les locataires devront respecter les règles de vivre ensemble indiquées dans le livret d'accueil et les règlements spécifiques aux équipements communs (piscine, jardins, espace barbecue...).

Tout renvoi par la SOPLM au Client d'effets ou de valeurs oubliés par ce dernier à l'issue du séjour ne sera réalisé qu'après réception d'une demande du Client auprès du service réservation. Le renvoi d'effets ou de valeurs est à la charge du client.

## Article 8 - Après-vente

### 7.1 – Réclamation

Toute réclamation concernant un séjour devra être adressée par lettre recommandée avec AR à la SOPLM. Pour être prise en compte, cette réclamation devra parvenir à la SOPLM au plus tard trente jours après la fin des prestations.

### 7.2 – Litige :

Il est expressément convenu entre la SOPLM et le Client que sera seul compétent, en cas de litige de toute nature, interprétation, exécution ou rupture de contrat et de façon plus générale concernant les relations existant entre les parties, le Tribunal de Commerce de Créteil, à moins que la SOPLM ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

## Article 9 – La vente en ligne

### 8.1 – Validation de la vente

La réservation peut être effectuée directement par le client lui-même sur le site internet de la Société des propriétaires Loueurs du Mondarrain (SOPLM): [www.residence-Mondarrain.com](http://www.residence-Mondarrain.com). Pour validation, il sera demandé à ce dernier un paiement minimum de l'acompte par carte bancaire (la totalité du séjour si à moins de 30 jours de l'arrivée). Sans paiement, la réservation ne pourra en aucun cas être considérée comme confirmée.

### 8.2 – Droit de rétractation

Le client ayant effectué un paiement par carte bancaire dans le processus de réservation internet, ne pourra en aucun cas prétendre au droit de rétractation dont bénéficient les consommateurs dès lors qu'ils concluent un contrat de vente à distance. Selon l'Article L.121-20-4-2° du Code de la Consommation, ce droit de rétractation n'est pas applicable aux activités d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs.

### 8.3 – Promotions

Les promotions sont effectives à compter de leur date de validité sur notre site internet. Ces promotions ne sont en aucun cas à effet rétroactif ou valables après leur date de fin de validité de l'offre.

## Article 10 – Acceptation

L'envoi du règlement partiel ou total du séjour par tout acheteur vaut acceptation des conditions générales et particulières de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance.

La SOPLM s'engage à respecter la réglementation « Informatique et Libertés ». Nos fichiers ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. Chaque personne physique dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations enregistrées.